



Un détenu tente de se suicider

FRESNES

UN HOMME ÂGÉ DE 50 ANS a été transporté de la prison de Fresnes à l'hôpital Henri Mondor, hier matin. Ce détenu venait de commettre une tentative de suicide dans sa cellule, où il se trouvait seul. Peu après 10 heures, les surveillants ont

constaté au cours d'une ronde qu'il avait tenté de se pendre dans les toilettes avec ses lacets. Ils ont alors détaché le détenu et appelé les pompiers qui lui ont prodigué un massage cardiaque, parvenant à le réanimer. Fin mai, un homme de 53 ans avait déjà tenté de se pendre dans sa cellule à l'aide de cordelettes ou de lacets noués entre eux.

Car jacking à l'arme à feu

VILLEJUIF

ELLE A ÉTÉ VOLÉE à Villejuif pour finir sa course quelques minutes plus tard à l'Haÿ-les-Roses. Peu avant 22 heures lundi soir, un homme au volant d'une citadine a été braqué alors qu'il se trouvait à un feu rouge à Villejuif. Ce sont deux hommes à pied et munis d'une ar-

me de poing qui l'ont menacé, lui ordonnant de descendre. Les malfrats ont pris la fuite à bord de son véhicule, sans le blesser. Quelques minutes plus tard, les policiers ont découvert cette même voiture abandonnée avenue du Général-de-Gaulle à l'Haÿ, encadrée dans des barrières de sécurité. Les deux hommes ont eu le temps de prendre la fuite.

Il tente de voler l'arme de policiers en fuyant

CRÉTEIL

UN HOMME DE 23 ANS a été placé en garde à vue lundi soir après une interpellation mouvementée. Il n'est pas encore 23 heures lorsque ce jeune homme est repéré par des policiers en patrouille avenue du Général-de-Gaulle. Il est en train de courir, et jette un pistolet automatique lorsqu'il aperçoit le véhi-

cule de police. Il se débat face aux policiers qui cherchent à l'interpeller et tente de leur mettre des coups de poing. Il finit par s'enfuir à bord d'une voiture garée sur l'avenue. Il démarre mais deux agents parviennent à monter à bord. Ils réussissent à l'immobiliser au moment où la voiture percute un trottoir. Le jeune homme essaye encore à ce moment-là de s'emparer de leurs armes avant d'être maîtrisé.

Trois renforts de bus promis reportés d'un mois

TRANSPORTS

LA DÉCEPTION fut grande pour cette habitante de Fontenay, usagère quotidienne de la ligne de bus I24. Alors qu'elle espérait des bus plus nombreux près de chez elle dès le 4 septembre, comme l'avaient promis IDF Mobilités (ex-Syndicat des transports d'Ile-de-France, Stif) et la RATP, elle ne constate pas un bus de plus qu'avant les vacances d'été.

Trois lignes du Val-de-Marne sont touchées par un report de la mise en place de renforts prévus. C'est le cas des lignes I24 (Château de Vincennes - Val-de-Fontenay-RER), I32 (bibliothèque François-Mitterrand - Vitry) et 306 (Saint-

Maur-Créteil - RER-Noisy-le-Grand Mont d'Est). Un élu de Fontenay a alerté à la fois Ile-de-France Mobilités et la RATP, rappelant la décision du Stif du 28 juin. « La ville de Fontenay a largement relayé cette information positive et attendue des usagers. Toutefois, les nouveaux horaires affichés aux arrêts de bus et en vigueur depuis le 1^{er} septembre ne reflètent pas ces renforts », se désole Yoann Rispal (DVG), conseiller municipal.

Contactée, la RATP nous indique seulement que les renforts seront effectifs à partir du 2 octobre, sans justifier ce retard. Selon nos informations, le recrutement de nouveaux conducteurs et l'achat de matériel roulant a pris plus de temps que prévu. **L.P.**

LE CHIFFRE DU JOUR

76 960 personnes cherchaient un emploi dans le département fin août, soit une augmentation de 0,7 % du nombre de demandeurs de catégorie A par rapport à juillet, selon les chiffres dévoilés hier par le ministère du Travail. C'est mieux qu'au niveau régional (0,9 %) mais moins bien qu'au niveau national (+0,6 %). Il y a en tout 1 710 chômeurs de plus qu'il y a trois mois, ce qui représente une progression de 2,3 %. Un chiffre légèrement plus élevé que la moyenne régionale (+2,1 %). La moyenne nationale est de +1,3 % sur la même période. Ramené sur une année, le chômage a progressé de 0,8 % contre 0,7 % au niveau de la région. Mais il a reculé de 0,3 % au niveau national.

A Créteil, les malades de Parkinson défendent le « docteur nicotine »

Gabriel Villafane était le seul en France à prescrire de la nicotine. Consulté aussi par des étrangers, il est pourtant renvoyé de Mondor.

SANTÉ

PAR CLAUDIA PROLONGEAU

CERTAINS TREMBLENT. D'autres semblent hésiter avant chaque geste. Pour la plupart, ils n'ont pas pris rendez-vous.

Dans la salle d'attente du docteur Villafane à l'hôpital Henri-Mondor de Créteil, Alain, Corinne, Olivier, Françoise et les autres sont venus avec des fleurs. Une vingtaine d'autres bouquets a été envoyée hier. Le dernier jour de ce spécialiste de la maladie de Parkinson, licencié de l'établissement public.

Un drame pour ses patients qui, depuis plus de douze ans parfois, venaient de toute la France pour se faire prescrire des patchs à la nicotine en complément de leur traitement. « C'est le seul médecin de France qui teste les dosages adéquats pour chaque patient, raconte Corinne. Et nous sommes au moins 600 à venir pour ça. Quand on m'a diagnostiquée la maladie en 2010 j'avais 36 ans et mon monde s'est écroulé. On m'a dit au téléphone que les deux hémisphères de mon cerveau étaient touchés. J'étais moi-même médecin, je savais ce que ça voulait dire. »

LICENCIÉ POUR « POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL INADAPTÉ AU SEIN DU SERVICE »

Juste après cette annonce, Corinne arrête de travailler, délègue de plus en plus à son mari et ses enfants. En fouillant les forums, elle apprend deux ans plus tard que la nicotine atténue la douleur et permet de prendre moins de comprimés. Il n'en faut pas plus pour que, depuis Grenoble, elle monte à Paris, voir le docteur Villafane, qui en prescrit depuis plus de dix ans. De son côté, le praticien a



Créteil, hier. Le docteur Villafane a reçu le soutien de nombreux patients (il en avait plus de 600) venus, souvent de loin, seulement pour le remercier.

fait en 2000 un premier test clinique concluant. La deuxième étude en 2013 est plus nuancée. « Mais c'est essentiellement parce que personne n'a contrôlé l'effet placebo », estime le docteur Villafane.

En juin 2016, quand Corinne n'arrive pas à obtenir de rendez-vous avec lui, l'hôpital lui répond que les tests étant achevés « sans bénéfice pour les patients », « la nicotine dans la maladie de Parkinson ne se prescrit pas [...] selon les directives de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament ». Le 26 juin, une lettre de licenciement est adressée au docteur Villafane pour « positionnement professionnel inadapté au sein du service », avec comme

mention « prescription de nicotine non réglementaire notamment ».

Le 25 juillet, le directeur général de la santé au ministère, Benoît Vallet, lui écrit pour le remercier de la bonne transmission de la liste de ses patients. Il ajoute que si ceux-ci « ne souhaitent pas interrompre leur traitement par nicotine », il est toujours possible d'en prescrire à titre compassionnel, « ainsi que [le lui] a confirmé l'ANSM ».

Contactés, l'hôpital et le Ministère n'ont pas encore donné suite. L'APHP elle, a confirmé que des rendez-vous avec d'autres médecins avaient été proposés aux patients.

@claw_prolongeau

Filiale Bygmalion : trois ans d'inéligibilité requis contre l'ancien maire

SAINT-MAUR

PAR LAURE PARNY

IL FAUDRA ATTENDRE le 20 novembre pour savoir si Henri Plagnol, l'ancien maire (DVD) de Saint-Maur, est condamné dans le dossier local de l'affaire Bygmalion. Lundi soir, vers minuit, au tribunal de Créteil, la procureur de la République a requis un an de prison avec sursis et trois ans d'inéligibilité contre celui qui est aussi ancien ministre et membre du Conseil d'Etat.

Il lui est reproché de s'être rendu complice d'un système de fausses factures, établies par Idéepole, une filiale de Bygmalion qui éditait le magazine de la ville de Saint-Maur et

différents supports de communication. Devant le tribunal, l'ex-élu, qui comparait pour complicité de détournements de fonds public et d'usage de faux a clamé : « Je n'ai jamais été associé de près ou de loin à la facturation d'Idéepole. » Le procès n'a pas permis de démontrer si l'un des accusés a bénéficié d'avantages après cette surfacturation.

280 000 € FACTURÉS EN TROP

« Il n'y a pas eu d'enrichissement personnel », a jugé le parquet dans ses réquisitions, ajoutant cependant que le maire a « ignoré les alertes » de certains employés municipaux. A l'encontre des trois collaboratrices d'Henri Plagnol, soupçonnées d'avoir signé les fausses factures, la

procureur a requis des peines de cinq mois à un an d'emprisonnement avec sursis. L'enquête a démontré qu'à cause de six factures litigieuses, près de 280 000 € ont été facturés en trop à la ville de Saint-Maur, qui se porte partie civile.

C'est d'ailleurs l'actuel maire (LR), Sylvain Berrios, qui avait donné l'alerte sur ces factures en arrivant à la tête de Saint-Maur, en 2014. La ville aurait versé des frais d'urgence et de suivis de création non justifiés. Le parquet a requis quinze mois d'emprisonnement, dont neuf avec sursis, contre Bastien Millot, fondateur de Bygmalion, poursuivi pour recel de détournement de fonds. Et réclamé dix mois avec sursis contre un employé d'Idéepole.